CONDITIONS APPLICABLES AUX ACTIONS PIRELLI

Article 1- Définitions

1.1 Action: Jeu tel que décrit ci-après à l'article 3.1.

1.2 Période d'Action : La période visée ci-après à l'article 3.2. durant laquelle le Participant peut participer à l'Action.

1.3 Conditions d'Action : Ces Conditions d'Actions et les autres conditions (de jeu) (éventuelles) que Pirelli a publiées sur les sites Web suivant : www.pirelli.be & www.pirelli.nl

1.4 Participant : la personne qui participe à l'Action et qui y est autorisée en vertu de l'article 2 de ces Conditions d'Action.

1.5 Prix : le prix décrit ci-après à l'article 4.1.

1.6 Pirelli : S.A. Pirelli Belux, établie à 1000 Bruxelles, Rue de Namur 73, avec numéro d'entreprise 0417.718.325, utilisatrice de ces Conditions d'Action et organisatrice de cette Action.

1.7 Les Sites Web : www.pirelli.be & www.pirelli.nl

1.8 Gagnant : le Participant recevant un Prix de la façon décrite ci-après à l'article 5.

Article 2- Participation

2.1 Chaque personne physique qui a un domicile ou une résidence fixe au Luxembourg, en Belgique ou aux Pays-Bas qui est âgée de plus de 16 ans au moment de la participation peut participer à l'Action. Pirelli est autorisée à en demander une preuve.

2.2 Pour pouvoir participer, une inscription sur un des Sites Web est requise et en particulier le site web du pays où le Participant à son domicile ou sa résidence fixe. L'inscription est gratuite et peut se faire via ce site web. Les conditions d'inscription peuvent être consultées via ce site web. La confirmation de l'inscription sera envoyée à l'adresse e-mail donnée.

2.3 Le Participant doit disposer d'une adresse e-mail existante et Pirelli peut exclure de la participation les Participants utilisant des adresses et/ou des noms incomplets ou faux.

2.4 Les collaborateurs de Pirelli ou travaillant dans des entreprises liées à Pirelli, ainsi que toutes les personnes concernées directement ou indirectement par (l'organisation de) l'Action ou l'offreur (indirect) du Prix, sont exclus de la participation.

2.5 En cas d'abus, de fraude, de manipulation ou de contournement des Conditions d'Action, Pirelli est autorisée à exclure des (groupes de) Participants.

2.6 En participant à l'Action, le Participant marque son accord avec les Conditions d'Action.

2.7 Le Participant ne peut participer à l'Action que durant la Période d'Action et uniquement de la façon décrite ci-après à l'article 3.1. Si le Participant remet son envoi tardivement, trop tôt, pas de la façon décrite ou de manière incomplète, il sera exclu de la participation, sans avis.

2.8 Il est possible de participer à l'Action plus d'une fois. Toutefois, chaque Participant n'est que susceptible de recevoir 1 Prix durant la Période d'Action.

2.9 La Participation est gratuite. Toutefois, pour pouvoir participer, une connexion normale avec l'Internet est requise.

Article 3- L'Action

3.1 Action : Une Participation à l'Action est uniquement possible si le Participant dispose d'une connexion normale avec l'Internet par ordinateur ou par smartphone/Iphone. Le Participant se connecte sur un des sites web comme prévu dans l'article 2.2 et clique sur le lien :

http://www.pirelli.com/minisite/pirelli-car/be/nl/2014/spa-f1/
ou
http://www.pirelli.com/minisite/pirelli-car/be/fr/2014/spa-f1/

Si le Participant choisit de participer à l'Action, il lui sera demandé de s'enregistrer et d'accepter les Conditions d'Action. Seulement après avoir rempli ces deux conditions, le Participant participera effectivement à l'Action. Ceci implique la communication, entre autres, d'une adresse e-mail valable.

3.2 Période d'Action : L'Action commence le 15 juillet 2014 et se poursuit jusqu'au 13 août 2014.

Article 4- Prix

4.1 Prix : Une carte d'entrée 'Bronze' pour 2 personnes qui inclut l'accès général aux Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps valable du 22 août au 24 août 2014.

4.2 Le Prix est strictement personnel, ne peut pas être échangé contre de l'argent, des biens et/ou des services, et ne peut pas être transféré sans le consentement écrit de Pirelli.

Article 5- Gagnant

5.1 Les 3 Participants qui ont répondu correctement la question de l'Action, qui ont donné la meilleure réponse sur la question subsidiaire et qui ont respecté les Conditions d'Action, sont les Gagnants de L'Action. Le moment d'enregistrement peut être décisif. Le Participant sait et accepte qu'aucune discussion ne sera possible quant au moment d'enregistrement.

5.2 L'Action est limitée aux pays suivant : La Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le Gagnant sera donc choisi parmi les Participants de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

5.3 Les Gagnants seront informés par téléphone ou par courriel du Prix gagné au plus tard endéans les deux semaines après la fin de l'Action.

5.4 Si un Gagnant n'est pas joignable par Pirelli endéans le premier mois après la fin de l'Action, Pirelli se réserve le droit de désigner un nouveau Gagnant pour le Prix en question.

5.5 Après l'acceptation du Prix par le Gagnant, le Prix sera envoyé ou livré personnellement au Gagnant. Si le Prix s'avère malencontreusement être indisponible, le Gagnant recevra un Prix équivalent à la place, aux choix libre de Pirelli.

5.6 Le résultat de l'Action ne sera pas publié.

Article 6- Exclusion de responsabilité

6.1 Pirelli n'est d'aucune manière responsable pour les frais, les dépenses complémentaires du Participant concernant (la remise ou l'utilisation) du Prix.

6.2 Hormis en cas de faute intentionnelle ou de faute grave, Pirelli, ses collaborateurs, son personnel ou des tiers ne sont pas responsables pour les dommages causées par (la remise ou l'utilisation de) le Prix ou par la participation à l'Action.

6.3 Hormis en cas de faute intentionnelle ou de faute grave, Pirelli, ses collaborateurs, son personnel ou des tiers ne sont pas responsables pour des situations de force majeure, à savoir des situations causées par des circonstances hors de sa volonté, comme d'éventuelles perturbations (quelles qu'elles soient) affectant le logiciel, l'ordinateur, le réseau ou Internet et qui auraient pour conséquence que la participation du Participant ne soit pas reçue par Pirelli ou qu'elle soit reçue de façon erronée ou tardive.

6.4 Pirelli ne garantit rien concernant le Prix remis et exclut toute responsabilité (sauf en

cas de faute intentionnelle ou de faute grave) à ce propos. Pirelli n'est pas responsable pour des défauts éventuels du Prix, si le Prix est reçu plus tard qu'annoncé ou si le Prix (remplaçant) diffère du Prix offert dans des aspects secondaires.

Article 7- La vie privée

7.1 Toutes les données personnelles obtenues des Participants dans le cadre de L'Action sont traitées de façon strictement confidentielle et conformément à la politique menée par Pirelli en manière de la protection de la vie privée et à la loi Belge relative à la protection de la vie privée (loi du 08/12/1992). En acceptant les Conditions d'Action, le Participant accepte en même-temps le politique de confidentialité de Pirelli.

Article 8- Plaintes

8.1 Toutes questions, plaintes ou remarques peuvent être adressées au service clientèle de Pirelli via :

- Belgique: +32(0)2/510.10.00 contactcentertyres.be@pirelli.com
- Pays-Bas: +31(0)900/334.45.50 contactcentertyres.nl@pirelli.com

Article 9- Dispositions finales

9.1 Pirelli est autorisée à modifier les Conditions d'Action (sans indication de motif) ou à annuler l'Action.

9.2 Le droit belge est applicable à ces Conditions d'Action.

9.3 Le juge compétent de Bruxelles, Belgique, est exclusivement compétent pour la prise de connaissance de contestations éventuelles entre Pirelli et le Participant, cependant pas avant que les parties se soient d'abord concertées entre elles.